

**BVV - Besançon Votre Ville - Contrat de régie publicitaire  
avec PM Conseil - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal  
du 4 octobre 1993**

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur** : Par délibération du 4 octobre 1993, le Conseil Municipal a décidé de confier la prospection de la publicité du journal communal BVV à l'Agence de Publicité Moderne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 1993 au 30 juin 1995 (soit 20 numéros).

Il convient, suite à une nouvelle négociation avec la Société Publicité Moderne SA, de modifier la date de prise d'effet de ce contrat ainsi que ses modalités financières qui seraient les suivantes :

**durée** : du 1<sup>er</sup> novembre 1993 au 30 juin 1995 (soit 18 numéros),

**modalités financières** : l'Agence Publicité Moderne versera à la Ville pour chaque numéro une participation financière fixée forfaitairement à :

- \* 48 060,71 F HT pour un numéro de 28 pages à raison de 57 000 exemplaires
- \* 50 590,22 F HT pour un numéro de 32 pages à raison de 57 000 exemplaires
- \* 59 021,92 F HT dans l'éventualité d'une diffusion de numéros spéciaux de 36 pages sur l'agglomération bisontine à raison de 70 000 exemplaires.

Le Conseil Municipal est invité à décider de confier à Publicité Moderne la régie publicitaire de BVV dans les conditions sus-énoncées et à autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.